Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ShellSol D 100S

Code du produit : Q7729

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119485032-45-0000

Synonymes : Hydrocarbons, C13-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2%

aromatics

No.-CAS : 64742-47-8

No.-CE : 917-488-4

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Solvant Industriel.

mélange Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

Ion la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334 3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Autres informations : SHELLSOL est une marque commerciale de Shell Trademark

Management B.V. et Shell Brands Inc., et est utilisée par des

filiales de Shell plc.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

Informations Additionnelles sur les Dan-

gers

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer des-

sèchement ou gerçures de la peau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

Non classé comme danger physique selon les critères

du CLP.

DANGERS POUR LA SANTÉ:

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

Produit non classé dangereux pour l'environnement

selon les critères du règlement CLP.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessè-

chement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : Prévention:

P243 Prendre des mesures pour éviter les décharges sta-

tiques.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiate-

ment un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Ce produit est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Concentration (% w/w)
Hydrocarbons, C13-C15, n-	Non attribuée	100
alkanes, isoalkanes, cy-	917-488-4	
clics, < 2% Aromatics -		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter

l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions nor-

males d'utilisation. Si les symptômes persistent, demander un

avis médical.

En cas de contact avec la

peau

: Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiate-

ment et abondamment à l'eau pendant au moins quinze minutes, puis si possible laver au savon et à l'eau, En cas de rougeurs, d'enflure, de douleurs et/ou de cloques transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour un

traitement additionnel.

En cas de contact avec les

yeux

Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.

Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une

respiration sifflante continue.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

N'est pas considéré comme dangereux en cas d'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Les possibles signes et symptômes d'irritation des voies respiratoires peuvent inclure une sensation de brûlure temporaire du nez et de la gorge, la toux et/ou difficulté à respirer.

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou un gonflement.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre.

Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

Les signes et symptômes d'une dermatite délipidante peuvent comporter une sensation de brûlure et/ou un aspect sec/craquelé.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Potentialité de générer des pneumonies.

Traiter selon les symptômes.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappro-

priés

Ne pas utiliser d'eau en jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Les produits de combustion peuvent comprendre:

Un mélange complexe de particules solides et liquides en

suspension dans l'air et de gaz (fumée).

Monoxyde de carbone.

Composés organiques et non-organiques non identifiés. Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à

des températures inférieures au point éclair.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire : Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Le recours aux conseils d'un spécialiste peut s'avérer nécessaire quant aux mesures à prendre pour traiter des emplacements contaminés.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Eviter de respirer les vape

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

tion individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes

conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipula- :

tion sans danger

Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les

causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou

d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en

cuvette de rétention).

Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Transfert de Produit

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur. Etre conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques. Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques. Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles. Limitez la vitesse d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023 Version Date de révision:

23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023 7.2

> Évitez le remplissage en pluie. NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manipulation.

Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et Mesures d'hygiène

d'aller aux toilettes. Faire nettoyer les vêtements souillés ou éclaboussés avant toute réutilisation. Ne pas ingérer. En cas

d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Température de stockage:

Ambiante.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Placer les réservoirs loin de toute source de chaleur et autres sources d'ignition.

Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent l'application de précautions et procédures strictes.

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des substances corrosives et d'autres produits inflammables qui ne sont ni nocifs ni toxiques pour l'homme ou pour l'environnement.

Des charges électrostatiques seront générées lors du pom-

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Matériel d'emballage

Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable., Pour les peintures du conteneur, utiliser de la peinture époxy, de la peinture au silicate de zinc.

Matière non-appropriée: Eviter un contact prolongé avec du

caoutchouc naturel, butyl ou nitrile.

Consignes concernant les récipients

Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

lon la réglementation REACH.

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont

avérés être des accumulateurs statiques :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1: Risques électrostatiques, guide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
Aliphatic dearom. solvents 200 - 250	Non attri- buée	TWA (8hr)	1.050 mg/m3	EU HSPA

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

	Remarques:	Aucune valeur d'exposition DNEL n'a été établie.
--	------------	--

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance		Compartiment de l'Environnement	Valeur
Remarques:	Cette substance est un hydrocarbure de composition complexe, inconnue		
	ou variabl	e. Les méthodes conventionnelles utilisées pou	ur calculer les con-
	centration	centrations PNEC ne conviennent pas, et il est impossible d'identifier une	
	seule con	centration PNEC typique pour de telles substar	nces.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Informations générales:

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Si la manipulation du produit engendre un risque de projec-

tion dans les yeux, le port de protection oculaire est recom-

mandé.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le

produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: caout-

chouc butyle Gants en caoutchouc nitrile

Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions normales d'utilisation.

Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps susceptibles d.être exposées.

si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une évaluation du risque local l'exige.

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

conditions d'utilisation:

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme

EN14387.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide.

Couleur : incolore

Odeur : Paraffinique, douce

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Typique 234 - 260 °CMéthode: ASTM D86

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, su-

périeure / Limite d'inflammabilité supé-

rieure

: Limite d'inflammabilité supérieure

5,5 %(V)

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflam-

mabilité inférieure

Limite d'inflammabilité inférieure

0,5 %(V)

Point d'éclair : Typique 103 °C

Méthode: ASTM D-93 / PMCC

Température d'auto- : 232 °C

inflammation Méthode: ASTM E-659

215 °C

Méthode: DIN 51794

Température de décomposition

Température de décompo- :

sition

Donnée non disponible

pH : Non applicable

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Typique 2,9 mm2/s (25 °C)

Méthode: ASTM D445

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : < 0,05 g/l non miscible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 7 - 8,7

Pression de vapeur : < 0,01 kPa (20 °C)

< 1 Pa (0 °C)

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Typique 797 kg/m3 (15 °C)

Méthode: ASTM D4052

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non applicable

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : > 3,900

Méthode: DIN 53170, di-éthyl éther=1

< 0,01

Méthode: ASTM D 3539, n-Bu-Ac=1

Conductivité : < 100 pS/m, La conductivité de ce maté-

riau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semiconducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande

influence sur la conductivité d'un liquide.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

Tension superficielle : Typique 28 mN/m, 20 °C

Poids moléculaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal. Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire suite à une ingestion accidentelle.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

Toxicité aiguë

Composants:

Hydrocarbons, C13-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% Aromatics -:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Toxicité aiguë par inhalation : (Rat): Durée d'exposition: 4 hrs

Remarques: Faible toxicité en cas d'inhalation.

CL50 supérieure à la concentration de vapeur proche de la

saturation.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (lapin): > 2000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

Hydrocarbons, C13-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% Aromatics -:

Remarques : Provoque une légère irritation de la peau.

Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses par élimination de l'enduit cutané lipo-acide.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

Hydrocarbons, C13-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% Aromatics -:

Remarques : Non irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

Hydrocarbons, C13-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% Aromatics -:

Remarques : N'est pas un sensibilisant.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

Hydrocarbons, C13-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% Aromatics -:

Génotoxicité in vivo : Remarques: Non mutagène.

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

Cancérogénicité

Composants:

Hydrocarbons, C13-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% Aromatics -:

Remarques : Une exposition répétée provoque la favorisation de tumeurs

cutanées chez les animaux de laboratoire.

Non cancérogène.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
Hydrocarbons, C13-C15, n- alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% Aromatics -	Aucune classification relative à la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Hydrocarbons, C13-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% Aromatics -:

Effets sur la fertilité :

Remarques: Non toxique pour le développement., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis., N'altère pas la fertilité.

Toxicité pour la reproduction

Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

Hydrocarbons, C13-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% Aromatics -:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

Hydrocarbons, C13-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% Aromatics -:

Remarques : Rein : a provoqué des effets sur les reins chez le rat mâle qui

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

n'ont pas été considérés comme pertinents pour l'être humain.

Toxicité par aspiration

Composants:

Hydrocarbons, C13-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% Aromatics -:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Composants:

Hydrocarbons, C13-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% Aromatics -:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Hydrocarbons, C13-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% Aromatics -:

Toxicité pour les poissons : Remarques: CL/CE/CI50 > 100 mg/l

Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité pour la daphnie et

Remarques: CL/CE/CI50 > 100 mg/l

les autres invertébrés aqua- Pratiquement non toxique:

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

tiques Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

Remarques: CL/CE/CI50 > 100 mg/l

Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: CL/CE/CI50 > 100 mg/l

Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) Remarques: Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Hydrocarbons, C13-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% Aromatics -:

Biodégradabilité : Remarques: Facilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Hydrocarbons, C13-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% Aromatics -:

Bioaccumulation : Remarques: Potentiellement bioaccumulable.

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Hydrocarbons, C13-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% Aromatics -:

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau., Adsorption dans le sol et non-

mobilité dans celui-ci.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

Hydrocarbons, C13-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% Aromatics -:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses compo-

sants pris individuellement.

Composants:

Hydrocarbons, C13-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% Aromatics -:

Information écologique sup-

plémentaire

: En raison du taux élevé de perte à partir de la solution, il est impro-

bable que le produit soit dangereux pour la vie aquatique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans

l'environnement.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les

cours d'eau.

Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol

et les eaux souterraines.

Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des dé-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Numéro de la FDS: Version Date de révision: Date de dernière parution: 07.03.2023

23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023 7.2

chets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollu-

tion provenant des navires.

Emballages contaminés Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute

source d'étincelles ou de feu.

Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas

percer, découper ou souder des fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Se conformer aux réglementations locales sur le recyclage ou

l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **ADR** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse IATA Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse IATA Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse IATA Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

ADN : | CDNI Convention relative à : |

la gestion des déchets dans

la navigation

: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

: NST 8963 Solvant

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaitre ou se conformer pour le transport du

produit.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

Informations Complémentaires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans

les espaces fermés.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Produit non soumis à autorisation selon le réglement REACh.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes

(Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

Maladies Professionnelles : 84

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

(R-461-3, France)

Composés organiques vola: Contenu en composés organiques volatils (COV): 0 %

tile

Autres réglementations:

La liste des références réglementaires suivantes n'est pas exhaustive et ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.

Code du travail : Exposition interdite à certains travaux/produits

- Jeunes travailleurs âgés de quinze ans au moins et de moins de dix-huit ans: art. D4153-17
- Femmes enceintes ou allaitantes : art. D4152-10, D4152-11

Code de la Sécurité Sociale - Article L.461-6, annexe A, No. 601-15. Code du travail - Surveillance médicale renforcée : Articles R.4624-19 et R.4624-20, décret 2008-244 du 7.3.2008.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AIIC : Listé

DSL : Listé

IECSC : Listé

KECI : Listé

PICCS : Listé

TSCA : Listé

TCSI : Listé

NZIoC : Listé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

EU HSPA : VLE basées sur une méthodologie des producteurs euro-

péens de solvants hydrocarbonés (CEFIC-HSPA).

EU HSPA / TWA (8hr) : pondérée dans le temps

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan: TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande: TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures

de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations

Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support] contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modifi-

cation par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Distribution de la substance- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : utilisation de produits de netoyage- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation dans les unités de forage et de production dans les

champs de pétrole et de gaz- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : lubrifiants- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : lubrifiants- Activités professionnellesforte dégagement dans

l'environnement

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- Indus-

trielFaibles rejets dans l'environnement

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- Activi-

tés professionnellesforte dégagement dans l'environnement

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Activités

professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme combustible- Industriel

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme combustible- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides fonctionnels- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides fonctionnels- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications dans les travaux publics et dans le bâtiment- Acti-

vités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Inervention en laboratoires- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Inervention en laboratoires- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Produits chimiques de traitement de l'eau- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Produits chimiques de traitement de l'eau- Activités profes-

sionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Produits chimiques - mines- Industriel

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Consommateur

Titre : Applications en couches

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : utilisation de produits de netoyage

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : lubrifiants

- consommateur

Faibles rejets dans l'environnement

Utilisations - Consommateur

Titre : lubrifiants

- consommateur

forte dégagement dans l'environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

Utilisations - Consommateur

Titre : Utilisation comme combustible

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : Fluides fonctionnels

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : Autres indications pour utilisateur

- consommateur

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR/FR

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010500	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	fabrication de substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4, ESVOC SpERC 1.1.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisation		

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs M	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration) tio	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'inges- ion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rap- orte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire a viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de nesures de gestion des risques. Pour les substances clas- sées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001014046

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Non applicable. Les mesures de gestion des risques.	risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Section 4.1 - Santé		
Non applicable.		

Section 4.2 - Environnement
Non applicable.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001014046

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travameur	
30000010501	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Distribution de la substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3
	Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3,
	PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC2,
	ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d,
	ERC7, ESVOC SpERC 1.1b.v1
Description of a district	
Procédés et activités couverts par le scénario	Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y compris barils et petits paquets) de la substance, y compris
	de seséchantillons, son stockage, son déchargement, sa distribution et sesactivités connexes de laboratoire.

SECTION 2 CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET		
SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Subs-	Comprend des parties de la substance d	ans le produit jus-
tance dans le Mé-	qu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
lange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilis		T
	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
spécifié autrement).		
	onnelles affectant l'exposition	
L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques	
Mesures d'ordre général	Le mention de danger H304 (Peut être m	ortel en cas d'inges-
(aspiration)	tion et de pénétration dans les voies resp	oiratoires) se rap-
	porte au potentiel d'aspiration, un danger	non quantifiable
	déterminé par les propriétés physico-chir	
la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et au		
si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être		
	dérivé. Les risques liés aux dangers phys	
	substances peuvent être contrôlés par la	
	mesures de gestion des risques. Pour les	
	sées comme H304, les mesures suivante	
	en œuvre pour contrôler le risque d'aspir	
	Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consu	Ilter immédiatement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001014046

	un médecin.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnen	nent
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Non applicable. Les mesures de gestion des risques.	risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001014046

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travailleur	
30000010502	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU10 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ESVOC SpERC 2.2.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de lasubstance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extru- sion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance etdes travaux de laboratoire annexes

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance de qu'à 100%., Sauf indication contraire:,	ans le produit jus-
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
spécifié autrement).	Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		·
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001014046

	Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Non applicable.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Non applicable. Les mesures de gestion des risques.	risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001014046

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010503	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.3a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances clas-	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001014046

	sées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Non applicable.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement
Non applicable.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001014046

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010504	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8b, ESVOC SpERC 8.3b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pulvérisation manuelle oudes processus similaires et la formation de revêtement) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,
Fréquence et durée d'utilis	ation
Couvre les expositions quotions spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition
biante).	empérature élevée (> 20°C au-dessus de la température am- de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances clas-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001014046

Section 2.2 Non applicable.	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Cootion 2.2	Contrôle de lleveresition de lleveirennement
	sées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Nan applicable	

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement
Non applicable.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001014046

Scenario d'exposition - Travaineur	
30000010506	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.4a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyagey compris les transferts de l'entrepôt et cou- lée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance de qu'à 100%., Sauf indication contraire:,	ans le produit jus-
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être m tion et de pénétration dans les voies resp porte au potentiel d'aspiration, un danger déterminé par les propriétés physico-chir la viscosité) qui peuvent survenir pendan si elle est vomie après ingestion. Un DNE dérivé. Les risques liés aux dangers phys substances peuvent être contrôlés par la mesures de gestion des risques. Pour les sées comme H304, les mesures suivante en œuvre pour contrôler le risque d'aspira	piratoires) se rap- r non quantifiable miques (c'est-à-dire t l'ingestion et aussi EL ne peut pas être sicochimiques des mise en œuvre de s substances clas- es doivent être mises

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Non applicable.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
Non applicable. Les mesures de gestion des risques.	Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des	

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001014046

Scenario d exposition - Travameur	
30000010507	
OF OTION 4	INITITULÉ DE COÉMADIO DIEVOCUITION
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8b, ESVOC SpERC 8.4b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel).

SECTION 2 CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET		
SECTION 2	MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance da qu'à 100%.,	ans le produit jus-
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		ıvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être m tion et de pénétration dans les voies resp porte au potentiel d'aspiration, un danger déterminé par les propriétés physico-chin la viscosité) qui peuvent survenir pendan si elle est vomie après ingestion. Un DNE dérivé. Les risques liés aux dangers phys substances peuvent être contrôlés par la mesures de gestion des risques. Pour les sées comme H304, les mesures suivante en œuvre pour contrôler le risque d'aspira Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consu	piratoires) se rap- non quantifiable niques (c'est-à-dire t l'ingestion et aussi EL ne peut pas être sicochimiques des mise en œuvre de s substances clas- es doivent être mises ation.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	un médecin.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
Non applicable.		
Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des		
risques.		

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010509	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les unités de forage et de production dans les champs de pétrole et de gaz- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.5a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Méthodes de forage et de production offshore (y compris boues de forage et nettoyage des puits de forage) y compris transport, préparation sur site, utilisation du trépan, opéra- tions devibrateur et maintenance.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,
Fréquence et durée d'utilis	ation
Couvre les expositions quotions	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).

Scénarios contributeurs M	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration) tio	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'inges- ion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rap- orte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire a viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de nesures de gestion des risques. Pour les substances clas- sées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Non applicable. Les mesures de gestion des risques.	risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des

Section 3.2 - Environnement	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Section 4.1 - Santé		
Non applicable.		

Section 4.2 - Environnement
Non applicable.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001014046

Scenario d'exposition - Travameur	
30000010510	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC17, PROC18 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ERC7, ESVOC SpERC 4.6a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de machines/moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,
Fréquence et durée d'utilis	
spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que
	nnelles affectant l'exposition
biante).	empérature élevée (> 20°C au-dessus de la température am- de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	un médecin.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Non applicable. Les mesures de gestion des risques.	risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001014046

300000010511	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants- Activités professionnellesforte dégagement dans l'environnement
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8b, ESVOC SpERC 8.6c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Subs-	Comprend des parties de la substance de	ans le produit jus-
tance dans le Mé- lange/l'Article	qu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
biante).	mpérature élevée (> 20°C au-dessus de la de base d'hygiène au travail est mis-en-oeu	·
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être m tion et de pénétration dans les voies resp porte au potentiel d'aspiration, un danger déterminé par les propriétés physico-chir la viscosité) qui peuvent survenir pendan si elle est vomie après ingestion. Un DNE dérivé. Les risques liés aux dangers phys substances peuvent être contrôlés par la mesures de gestion des risques. Pour les sées comme H304, les mesures suivante en œuvre pour contrôler le risque d'aspira	piratoires) se rap- non quantifiable niques (c'est-à-dire t l'ingestion et aussi EL ne peut pas être sicochimiques des mise en œuvre de s substances clas- es doivent être mises

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Non applicable.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Non applicable. Les mesures de gestion des risques.	risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001014046

Scenario d'exposition - Travailleur	
30000010514	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- In- dustrielFaibles rejets dans l'environnement
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.7a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les formulations detraitement des métaux (MWFs)/aux huiles de laminage dans des systèmes fermés et encapsulés y compris exposition occasionnelle lors du transport, du laminage, de la malléabilisation, de la coupe, de l'usinage, de l'application automatique d'anticorrosion, de la maintenance de l'installation, de la vidange, de l'élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	•	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques		
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances clas-	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001014046

	sées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Non applicable.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement
Non applicable.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001014046

Scenario d'exposition - Tra	vanicai
30000010515	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- Activités professionnellesforte dégagement dans l'environnement
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.7c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les formulations detraitement des métaux (MWFs) y compris transport, activités ouverteset fermées de coupe/d'usinage, application automatique et manuelle de protection contre la corrosion, décharge et travaux sur des marchandises contaminées voire déclassées et élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance de qu'à 100%., Sauf indication contraire:,	ans le produit jus-
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être m tion et de pénétration dans les voies resp porte au potentiel d'aspiration, un danger déterminé par les propriétés physico-chir la viscosité) qui peuvent survenir pendan si elle est vomie après ingestion. Un DNE dérivé. Les risques liés aux dangers phys substances peuvent être contrôlés par la mesures de gestion des risques. Pour les sées comme H304, les mesures suivante	piratoires) se rap- r non quantifiable miques (c'est-à-dire t l'ingestion et aussi EL ne peut pas être sicochimiques des mise en œuvre de s substances clas-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001014046

	en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Non applicable.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Non applicable.	
Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des	

risques.

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement
Non applicable.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001014046

30000010516	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC7, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC14 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.10a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que liants et agents de démou- lage, y compris les transferts de matière, le mélange, l'application (y compris la pulvérisation et le brossage), le formage et le moulage en coquille, ainsi que le traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'U	ITILISATION ET	
	MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.	
Concentration de la Subs-	Comprend des parties de la substance da	ans le produit jus-	
tance dans le Mé-	qu'à 100%., Sauf indication contraire:,		
lange/l'Article			
Fréquence et durée d'utilis			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
	nnelles affectant l'exposition		
	empérature élevée (> 20°C au-dessus de la	température am-	
biante).	1	•	
On admet qu'un bon niveau	On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques		
Mesures d'ordre général	Le mention de danger H304 (Peut être m		
(aspiration)	tion et de pénétration dans les voies resp		
	porte au potentiel d'aspiration, un danger		
	déterminé par les propriétés physico-chin		
	la viscosité) qui peuvent survenir pendan		
	si elle est vomie après ingestion. Un DNE		
	dérivé. Les risques liés aux dangers phys		
	substances peuvent être contrôlés par la		
	mesures de gestion des risques. Pour les		
	sées comme H304, les mesures suivante		
	en œuvre pour contrôler le risque d'aspira		
	Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consu	iter immediatement	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	un médecin.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
Non applicable. Les mesures de gestion des risques.	risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des	

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Section 4.1 - Santé		
Non applicable.		

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travameur	
30000010517	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22
•	Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3,
	PROC4, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11,
	PROC14
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a,
	ERC8d, ESVOC SpERC 8.10b.v1
Procédés et activités	Comprend l'utilisation en tant que liant et séparateur y com-
couverts par le scénario	pris transfert, mélange, application par pulvérisation et peinture ainsi que traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,
Fréquence et durée d'utilisation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que	

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
Non applicable. Les mesures de gestion des risques.	Non applicable. Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des	

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Section 4.1 - Santé		
Non applicable.		

Section 4.2 - Environnement
Non applicable.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010518	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7, ESVOC SpERC 7.12a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant additif), y compris les activités liées au transfert, àl'utilisation, à la maintenance et au traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION E MESURES DE GESTION DES RISQUES	T	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit	Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit ju qu'à 100%., Sauf indication contraire:,	S-	
Fréquence et durée d'utilisation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Non applicable.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé	Section 3.1 - Santé	
Non applicable.		
Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des		
risques.		

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

·	
Section 4.2 - Environnement	
Non applicable	

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010519	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.12b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant additif), y compris les activités liées au transfert, àl'utilisation, à la maintenance et au traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,
Fréquence et durée d'utilisation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que	

spécifié autrement). Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).

	-
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Non applicable.	
I NOU ADDIICADIE	
1 ton apphoable.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
Non applicable.		
Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des		
risques.		

Section 3.2 - Environnement
Non applicable.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

<u> </u>	Scenario d'exposition - Travaineur	
30000010522		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Fluides fonctionnels- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7, ESVOC SpERC 7.13a.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des locaux industriels, y compris pendant leur maintenance et le transfert de matériel.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	•
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,
Fréquence et durée d'utilisation	

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).

Scénarios contributeurs M	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration) tio	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'inges- ion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rap- orte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire a viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de nesures de gestion des risques. Pour les substances clas- sées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Non applicable. Les mesures de gestion des risques.	risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010523	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides fonctionnels- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC9, PROC20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.13b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans les outils, y compris pendant leur maintenance et leur transfert de matériel.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,
Fréquence et durée d'utilis	ation
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition
L'opération est effectuée à te	empérature élevée (> 20°C au-dessus de la température am-

biante).

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Non applicable.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Non applicable.	
Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des	
risques.	

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010525	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications dans les travaux publics et dans le bâtiment- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8d, ERC8f, ESVOC SpERC 8.15.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	application de revêtements et d'agglomérants de surface dans le bâtiment et les travaux publics y compris l'utilisation de pavés, de mastic manuel et dans la pose de toitures et de membranes d'étanchéification

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que		

spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).

Scénarios contributeurs M	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration) tio	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'inges- ion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rap- orte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire a viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de nesures de gestion des risques. Pour les substances clas- sées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Non applicable. Les mesures de gestion des risques.	risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001014046

30000010527	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Inervention en laboratoires- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC10, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

tion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dir la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aus si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mis en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration.	•	, ,	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition du travailleur Caractéristique du produit Forme physique du produit Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article Fréquence et durée d'utilisation Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement). Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. Scénarios contributeurs Mesures d'ordre général (aspiration) Mesures d'ordre général (aspiration) L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). L'opération est effectuée à température de levée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). Mesures de gestion des risques Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingetion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dir la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aus si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mis en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatemer un médecin.			
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article Fréquence et durée d'utilisation Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement). Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingetion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dir la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aus si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mis en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatemer un médecin.	SECTION 2		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article Fréquence et durée d'utilisation Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement). Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques Mesures d'ordre général (aspiration) Mesures de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dir la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aus si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mis en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatemer un médecin.	Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article Fréquence et durée d'utilisation Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement). Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingetion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dir la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aus si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mis en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatemer un médecin. Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement	Caractéristique du produit		
tance dans le Mé- lange/l'Article Fréquence et durée d'utilisation Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement). Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingetion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dir la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aus si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mis en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatemen un médecin.	Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Iange/l'Article Fréquence et durée d'utilisation Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement). Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'inget tion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dir la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aus si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mis en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.			ans le produit jus-
Fréquence et durée d'utilisation Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement). Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques Mesures d'ordre général (aspiration) Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'inget tion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dir la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aus si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mis en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.		qu'u 100701, Guai maisansi sommansi,	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingetion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dir la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aus si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mis en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatemer un médecin.		ation	
L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingetion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dir la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aus si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mis en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement	spécifié autrement).		
Diante). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. Mesures de gestion des risques Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingetion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aus si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mis en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.			
Mesures d'ordre général (aspiration) Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingetion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-din la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aus si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mis en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatemen un médecin. Contrôle de l'exposition de l'environnement	•		
	Mesures d'ordre général	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
	Non applicable.	·	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
-----------	----------------------------

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

Section 3.1 - Santé

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement

Non applicable.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001014046

30000010528		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Inervention en laboratoires- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC10, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ESVOC SpERC 8.17.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.	

Section 2.1 Contrôle de l'exposition du travailleur Caractéristique du produit Forme physique du produit Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement). Condement de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. Scénarios contributeurs Mesures d'ordre général (aspiration) Mesures de gestion de spropriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. Section 2.2 Contrôle de l'exposition du travailleur Comprend de sperties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:, la viscosité au moins que spécifié autrement). Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:, la viscosité aux entraire:, la			
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article Fréquence et durée d'utilisation Couve les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement). Con admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. Scénarios contributeurs Mesures d'ordre général (aspiration) Mesures d'ordre général (aspiration) Mesures d'ordre général (aspiration) L'e pération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). Mesures d'ordre général (aspiration) L'e mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.	SECTION 2		
Concentration de la Substance dans le Mélargue du produit l'a 100%., Sauf indication contraire:, qu'à 100%., sauf indication c	Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article Fréquence et durée d'utilisation Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement). Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôles par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.	Caractéristique du produit		
tance dans le Mé- lange/l'Article Fréquence et durée d'utilisation Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement). Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.	Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Fréquence et durée d'utilisation Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement). Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.	tance dans le Mé-		ans le produit jus-
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement). Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.		<u></u>	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques Mesures d'ordre général (aspiration) Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.			
L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.	spécifié autrement).	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
Diante). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. Mesures de gestion des risques Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement			
Mesures d'ordre général (aspiration) Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement	•	, ,	JVI 6.
	Mesures d'ordre général	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement	
	Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
	Non applicable.	•	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
Non applicable. Les mesures de gestic risques.	n des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des	

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Section 4.1 - Santé		
Non applicable.		

;	Section 4.2 - Environnement
	Non applicable.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010529	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Produits chimiques de traitement de l'eau- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU10 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC3, ERC4, ESVOC SpERC 3.22a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	comprend l'application de la substance pour le traitement de l'eau en systèmes ouverts et fermés.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante)		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé	Section 3.1 - Santé	
Non applicable.		
Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des		
risques.		

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010530	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Produits chimiques de traitement de l'eau- Activités profes- sionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8f, ESVOC SpERC 8.22b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	comprend l'application de la substance pour le traitement de l'eau en systèmes ouverts et fermés.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,
Fréquence et durée d'utilis	ation
Couvre les expositions quoti spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).

	-
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

Non applicable.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Non applicable.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 3.2 - Environnement

Non applicable.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol D 100S

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.03.2023

7.2 23.11.2023 800001014046 Date d'impression 30.11.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010531	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Produits chimiques - mines- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU10 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.23.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de la substance dans le processus d'extraction dans les activités minières, y compris le transport, les procédés d'extraction et de séparation ainsi que la valorisation et l'élimination de la substance.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,
Fréquence et durée d'utilis	ation
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition
	empérature élevée (> 20°C au-dessus de la température am-

L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Non applicable.	
Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des	
risques.	

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001014046

Scenario d'exposition - Travanieur	
30000010505	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC9b, PC9c, PC15, PC18, PC23, PC24, PC31, PC34 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau,vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur
Caractéristique du produit	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Non applicable.	
Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des	
risques.	

Section 3.2 - Environnement
Non applicable.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Section 4.1 - Santé		
Non applicable.		

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001014046

30000010508	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC3, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC9b, PC9c, PC24, PC35, PC38 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.4c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'exposition générale des consommateurs en de- hors de l'utilisation de produits ménagers qui sont vendus entant que lessive et nettoyant, aérosols, revêtements, dégi- vreurs, lubrifiants et assainisseurs d'air.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur
Caractéristique du produit	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Non applicable.	
Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des	
risques.	

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001014046

30000010512	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants - consommateur Faibles rejets dans l'environnement
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC24, PC31 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.6d.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application utilisateur de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts, y comprisles procédures de transfert, l'application, le fonctionnement des moteurs et des produits connexes, l'entretien du matériel et l'élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur
Caractéristique du produit	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Non applicable.		

SECTION 3	ECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION			
Section 3.1 - Santé				
Non applicable.				
Les mesures de gesti	on des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des			
risques.				

Section 3.2 - Environnement
Non applicable.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Section 4.1 - Santé		
Non applicable.		

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001014046

30000010513	vanieui
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants - consommateur forte dégagement dans l'envi- ronnement
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC24, PC31 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.6e.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application utilisateur de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts, y comprisles procédures de transfert, l'application, le fonctionnement des moteurs et des produits connexes, l'entretien du matériel et l'élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur
Caractéristique du produit	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Non applicable.	
Les mesures de gestion	n des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des
risques.	

Section 3.2 - Environnement
Non applicable.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Section 4.1 - Santé		
Non applicable.		

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001014046

30000010521		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Utilisation comme combustible - consommateur	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.12c.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend les applications du consommateur en combustibles liquides.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur
Caractéristique du produit	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Non applicable. Les mesures de gestion des risques.	risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des

Section 3.2 - Environnement
Non applicable.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001014046

30000010524		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Fluides fonctionnels - consommateur	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC16, PC17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.13c.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation d'objets scellés, qui contiennent des fluides fonctionnels comme p.e. des huiles de câbles, des liquides hydrauliques, des réfrigérants.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.	

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Non applicable.	
Les mesures de gestior	n des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des
risques.	

Section 3.2 - Environnement	
Non applicable.	

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Non applicable.	

Section 4.2 - Environnement	
Non applicable.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 23.11.2023 800001014046

Scenario d'exposition - 11a	vameur
300000010526	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Autres indications pour utilisateur - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21
	Catégories de produits: PC28, PC39
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a,
	ERC8d, ESVOC SpERC 8.16.v1
Procédés et activités	Applications des consommateurs p.e. en tant quebases dans
couverts par le scénario	les produits cosmétiques/produits soins du corps, parfums et
	fragrances. Note: Pour les produits et de soins corporels une
	évaluation des risques selon REACH est seulement néces-
	saire pour l'environnement, les problèmes de santé étant
	couverts par d'autres lois.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur
Caractéristique du produit	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Mesures d'ordre général (aspiration)	Le mention de danger H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au potentiel d'aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (c'est-à-dire la viscosité) qui peuvent survenir pendant l'ingestion et aussi si elle est vomie après ingestion. Un DNEL ne peut pas être dérivé. Les risques liés aux dangers physicochimiques des substances peuvent être contrôlés par la mise en œuvre de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées comme H304, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour contrôler le risque d'aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Non applicable.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Non applicable.	
Les mesures de gestion de	es risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des
risques.	

Section 3.2 - Environnement
Non applicable.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol D 100S

Date de dernière parution: 07.03.2023 Date d'impression 30.11.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

			_

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Section 4.1 - Santé		
Non applicable.		

Section 4.2 - Environnement		
Non applicable.		